



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/71
24 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Dixième session
Genève, 6-10 mars 2006

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA DIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 10 mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concertées	3
II. Déclarations liminaires.....	6
III. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.....	12
a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).....	16
IV. Questions concernant les accords internationaux d'investissement.....	18
V. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.....	23
VI. Rapports des organes subsidiaires de la commission.....	30
VII. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission.....	32
VIII. Questions diverses.....	34
IX. Décisions de la Commission	35
X. Question d'organisation	36
<i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission	38
II. Thèmes des réunions d'experts en 2006	39
III. Participation	40

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

1. La Commission se félicite de l'application par le secrétariat des recommandations adoptées à la neuvième session et prend note avec satisfaction des renseignements fournis dans le document intitulé *DITE Activities Report 2005*, qu'elle souhaiterait voir publié périodiquement.
2. La Commission apprécie la contribution de la CNUCED aux travaux de recherche et d'analyse et aux activités de formation de consensus et d'assistance technique, y compris les services consultatifs qu'elle fournit et son action dans le domaine du renforcement des capacités, et invite les donateurs actuels et potentiels à continuer de soutenir ces activités.
3. La Commission note et encourage les efforts faits par le secrétariat pour agir en coopération avec d'autres organisations internationales et pour associer l'avantage comparatif de la CNUCED à celui d'autres parties intéressées et d'autres institutions de développement dans le cadre de partenariats.

Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. En tant qu'organisme du système des Nations Unies spécialement chargé des questions concernant l'investissement, la CNUCED devrait continuer à approfondir la connaissance de l'IED et du développement dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse sur les investissements productifs, utiles et performants. Compte tenu des discussions qui ont eu lieu au cours de la présente session, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux statistiques et analytiques sur les tendances, sur la contribution au développement des pays en développement et des pays en transition et sur les options de politique générale, y compris l'investissement direct à l'étranger en provenance des pays en développement, l'internationalisation des PME et l'IED dans le secteur des ressources naturelles. Dans le cadre de ces travaux, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des PMA. La Commission prend note avec satisfaction de l'analyse et des renseignements contenus dans le *World Investment Report* et demande que les conclusions de ce rapport soient largement diffusées afin de contribuer à la formulation des politiques et au renforcement des capacités dans les pays en développement, y compris sous forme de notes d'orientation et de séminaires régionaux réunissant des décideurs et d'autres parties prenantes et organisés éventuellement en coopération avec des organisations régionales. À cet égard, elle demande au secrétariat d'approfondir ses travaux de recherche sur les IED, sous l'angle de la productivité, et sur la manière dont ces investissements pourraient contribuer au renforcement de l'économie et au développement à long terme en allégeant les difficultés en matière de ressources et en évitant d'accroître l'endettement, en créant des emplois, en aidant à l'acquisition de nouvelles technologies et à l'établissement de liens avec le reste de l'économie, en stimulant l'investissement intérieur ainsi que de nouveaux débouchés à l'exportation et en aidant à réduire la pauvreté. La Commission prend note des paragraphes 88 et 89 du Plan d'action de Doha, dans lesquels il est demandé à la CNUCED, au Président du Groupe des 77 et de la Chine et au Groupe spécial de la coopération Sud-Sud d'organiser périodiquement un forum sur les investissements entre les pays du Sud.

5. Consciente de la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des statistiques de l'IED, la Commission demande au secrétariat de la CNUCED, en coopération avec les autres organisations compétentes et avec l'appui de partenaires de développement, d'intensifier la coopération technique dans ce domaine, y compris en aidant les pays en développement à renforcer la coopération régionale entre les institutions compétentes, en organisant régulièrement des réunions sur les statistiques de l'IED et la formulation des politiques et en évaluant les incidences de l'IED sur le développement, et d'étudier les moyens, y compris le renforcement des capacités, de faciliter la transmission au secrétariat de données sur l'IED et sur les activités des sociétés transnationales.

6. La Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil. Elle convient que la CNUCED devrait servir de cadre à un dialogue constructif entre les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs du développement pour que se dessine une vision commune du rôle des entreprises dans la stimulation du développement économique des pays d'accueil et de la compétitivité des entreprises locales, ainsi que de la manière d'élargir ce rôle. La CNUCED devrait en outre faire le bilan des meilleures pratiques commerciales et des mesures nationales (pays d'accueil et pays d'origine), évaluer leur efficacité et leur impact et aider les pays à aborder les questions ayant trait au lien entre les contributions des entreprises et les besoins en matière de développement.

7. La Commission invite la CNUCED, en collaboration notamment avec le sous-programme concernant l'Afrique, à étudier les possibilités de soutenir les initiatives du NEPAD dans le domaine de la politique d'investissement.

Questions relatives aux accords d'investissement (Point 4 de l'ordre du jour)

8. La Commission, consciente que les accords internationaux d'investissement continuent de proliférer et que cela rend difficile pour les pays en développement et les pays en transition d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'investissement à différents niveaux, convient que la CNUCED devrait servir de cadre principal dans le système des Nations Unies pour ce qui est des questions liées aux accords internationaux d'investissement et continuer de permettre à toutes les parties intéressées de mieux comprendre ces questions et leurs aspects relatifs au développement, y compris ceux qui sont liés au règlement des différends entre investisseurs et États. Dans le cadre de ces travaux, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des PMA. La Commission demande à la CNUCED d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement en vue de maximiser la contribution des accords internationaux d'investissement au développement.

9. La Commission prend note avec satisfaction de l'évaluation approfondie de l'influence du programme de travail sur les accords internationaux d'investissement et des conclusions encourageantes qui ont été tirées quant à l'efficacité et l'impact de ce programme. Elle appelle à redoubler d'efforts pour soutenir les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, en gardant présentes à l'esprit les recommandations du rapport d'évaluation.

Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales
(Point 5 de l'ordre du jour)

10. La Commission se félicite du programme relatif aux examens de la politique d'investissement et demande au secrétariat de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les besoins et les priorités de développement des pays faisant l'objet d'un examen soient intégrés dans le programme et dans son mécanisme de suivi. Elle préconise un renforcement de ce programme afin qu'il soit possible de répondre sans délai aux demandes des pays intéressés et d'accroître l'assistance technique aux pays en développement dans le cadre des projets de suivi concernant la fourniture de conseils et le renforcement des capacités. Consciente que l'efficacité des examens repose sur l'application des recommandations, elle demande à la CNUCED de continuer d'apporter une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités qui soient à la mesure des besoins des pays en développement et d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans ce domaine.

11. La Commission invite la CNUCED à examiner le rapport intitulé «Strengthening the Development impact of UNCTAD's Investment Policy Reviews» et à lui faire rapport à sa onzième session sur les domaines d'application qui correspondent au paragraphe 7 des présentes recommandations concertées et sur les domaines dans lesquels une mise en œuvre peut s'avérer utile.

Rapports des organes subsidiaires de la Commission
(Point 6 de l'ordre du jour)

12. La Commission prend note avec satisfaction des lignes directrices en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise proposées par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et recommande que ces lignes directrices soient largement diffusées en tant que moyen facultatif d'améliorer l'information sur la gouvernance d'entreprise, afin de faciliter l'investissement et d'accroître la transparence et la stabilité des conditions d'investissement.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

13. Dans ses propos liminaires, le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné le rôle important de la Commission de l'investissement en tant que lieu de débats sur les politiques relatives à l'investissement étranger direct (IED) et au développement. Les sociétés transnationales étaient au cœur de la mondialisation et leurs investissements influençaient la répartition des moyens de production. Un certain nombre de tendances appelaient tout particulièrement la réflexion de la Commission. Premièrement, la forte progression des courants d'IED était alimentée par la hausse du nombre des fusions-acquisitions, qui faisaient intervenir, plus que par le passé, des entreprises de pays en développement. Ce phénomène avait suscité une forte réaction des pouvoirs publics dans un certain nombre de pays. Deuxièmement, l'augmentation de l'IED en provenance des pays en développement créait d'importantes possibilités d'échanges économiques Sud-Sud et il était nécessaire d'envisager les moyens de mettre ce processus au service du développement. Troisièmement, le champ des activités touchées par la mondialisation était en expansion, il englobait désormais des fonctions de service de plus en plus variées, depuis les centres d'appel téléphonique jusqu'à la recherche-développement. Quatrièmement, la hausse du prix des produits de base avait contribué à un apport exceptionnel d'IED dans les pays riches en ressources naturelles, ce qui soulevait des questions quant à la manière d'en tirer des avantages à long terme pour les pays bénéficiaires. Le Secrétaire général a noté que ces tendances avaient des conséquences pour le développement économique mais aussi pour les relations internationales. Il importait que la Commission examine quelles étaient les grandes lignes d'action nécessaires, à l'échelon national et à l'échelle internationale, pour faire face à la fois aux espérances et aux craintes suscitées par le phénomène.

14. Le Secrétaire général a souligné que parmi les tendances mondiales les plus importantes des dernières années figuraient le nombre et la complexité croissants des accords internationaux d'investissement, source possible d'un certain nombre de difficultés pour les pays et les investisseurs. Il a évoqué la multiplication des différends entre les investisseurs et les États et l'incapacité des pays en développement à y faire face. Par ailleurs, la dimension du développement devait être convenablement prise en considération dans ces accords, de manière à refléter un bon équilibre entre les droits et obligations des États et ceux des investisseurs. Étant donné que les pays en développement risquaient de subir à l'excès le poids de ces difficultés, le Secrétaire général a souligné l'importance du renforcement des capacités. Il a préconisé un examen de la réglementation internationale en matière d'investissement intervenue au cours des décennies écoulées et de ses conséquences pour le processus de développement.

15. Concernant la contribution des sociétés au développement économique des pays en développement d'accueil, c'est-à-dire la dimension économique de la responsabilité des entreprises, le Secrétaire général a réaffirmé que les entreprises pouvaient optimiser leurs contributions par différents moyens et que les gouvernements avaient un rôle à jouer pour concrétiser tout le potentiel de ces contributions. Ceux-ci devaient concevoir et mettre en place des mécanismes de réglementation et des systèmes d'incitation propres à encourager les entreprises à apporter leurs prestations, ce en quoi la CNUCED pouvait les aider.

16. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a indiqué que les moyens d'attirer l'IED occupaient une place de choix dans les stratégies de développement. Les crises asiatiques devaient inciter à réfléchir à la nécessité d'agir avec une plus grande prudence afin d'éviter une libéralisation prématurée. Il fallait repenser la démarche classique axée uniquement sur l'IED et la remplacer par une stratégie plus équilibrée adaptée à des situations et à des problèmes économiques précis. À propos de la Réunion d'experts relative aux statistiques de l'IED, le représentant a fait part du grand intérêt de son groupe pour la question et demandé à la CNUCED de mettre en œuvre les recommandations formulées au cours de la Réunion, particulièrement concernant la collecte, la diffusion et l'échange réguliers d'informations et de données d'expérience.

17. Concernant les accords internationaux d'investissement, le représentant a fait observer que ceux qui avaient été conclus avaient créé des problèmes logistiques pour les pays en développement. Il a souligné qu'il importait d'appliquer des politiques cohérentes et relevé que les accords de la dernière génération englobaient des questions complexes et interdépendantes qui touchaient à toute sorte d'intérêts nationaux. Il a fait ressortir deux préoccupations principales pour les pays en développement. Premièrement, les accords devaient être équilibrés, c'est-à-dire créer un climat propice à l'investissement étranger tout en conservant au gouvernement du pays d'accueil un pouvoir de réglementation et une marge de manœuvre suffisants. Deuxièmement, en vue de favoriser les objectifs de développement, les accords internationaux d'investissement devaient mettre davantage l'accent sur les responsabilités de l'investisseur étranger dans le pays hôte. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient qu'il était difficile de transposer les obligations conventionnelles dans la législation nationale et que cette transposition exigeait parfois de grandes modifications des lois et règlements en vigueur. Ils invitaient donc la CNUCED à renforcer ses travaux dans le domaine de la cohérence des politiques générales et ses activités d'assistance technique relatives à la négociation et à l'application des accords internationaux d'investissement.

18. Le Groupe des 77 et la Chine étaient satisfaits du programme relatif aux examens de la politique d'investissement. L'échange de données d'expérience avait permis de mieux faire comprendre l'intérêt d'un climat favorable aux investissements. Le Groupe soulignait l'importance d'un suivi des activités de mise en œuvre prévues au programme et il encourageait les pays donateurs à soutenir ces activités par l'intermédiaire de leurs mécanismes d'aide au développement. Le Groupe était satisfait aussi des activités de la CNUCED visant à renforcer l'aptitude des pays en développement à attirer l'IED et à tirer parti de celui-ci. Il recommandait à la CNUCED de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, conformément au Consensus de São Paulo.

19. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a fait ressortir un certain nombre de questions qui présentaient un intérêt particulier pour son groupe. Elle a souligné que la Commission devait suivre l'évolution de l'investissement croissant dans les pays en développement afin de comprendre quels étaient les mesures de politique générale et les facteurs institutionnels qui pouvaient contribuer au premier chef à promouvoir une meilleure coopération Sud-Sud. Le Groupe asiatique souscrivait aux recommandations faites à la Réunion d'experts sur les statistiques d'IED, particulièrement celles qui étaient énoncées aux paragraphes 41 et 42 de son rapport, et il soulignait la nécessité de disposer de données exactes et récentes permettant d'étayer l'analyse et la formulation d'une politique générale. Dans bien des pays en développement d'Asie, particulièrement dans les PMA, les systèmes de collecte et

de notification des données étaient encore déficients. Le Groupe asiatique soutenait la Commission dans son examen des mesures à prendre pour remédier à cette lacune et pour aider ces pays à améliorer leurs capacités dans le domaine des statistiques de l'IED et des STN.

20. La représentante de Sri Lanka a souligné que le débat sur les questions liées aux accords internationaux d'investissement arrivait en temps opportun. Les pays d'Asie étaient parmi les plus actifs dans la conclusion non seulement de ce genre d'accord, mais aussi d'accords économiques régionaux contenant des dispositions visant expressément l'investissement. Elle a appelé l'attention de la Commission sur la cohérence et la compatibilité des accords internationaux d'investissement et la protection des investissements asiatiques à l'étranger. Elle a évoqué des problèmes que suscitaient ces accords et en particulier du nombre croissant de différends entre les investisseurs et les États. Elle a invité la CNUCED à rassembler et centraliser toute l'information relative à la réglementation internationale des investissements, et elle a évoqué la nécessité de poursuivre la recherche et l'assistance technique en matière de règlement des différends et de mettre l'accent sur la contribution des accords internationaux d'investissement au développement, en particulier dans le domaine de la technologie.

21. Le Groupe asiatique et la Chine félicitaient le secrétariat de la publication du *World Investment Report* et accueillaient avec satisfaction la publication prochaine du rapport intitulé *Asian FDI in Africa*. Pour conclure, la représentante de Sri Lanka a pris acte avec satisfaction des activités menées par le secrétariat pour aider les gouvernements et les groupements régionaux à renforcer leurs travaux de recherche et d'analyse concernant l'IED.

22. La représentante du **Guatemala**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que le *World Investment Report 2005* s'était révélé utile pour l'examen des tendances de l'IED. Le séminaire organisé en Amérique latine en janvier 2006, conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avait facilité le débat et permis aux spécialistes des investissements de mieux appréhender la situation, et il devait être renouvelé. Concernant l'investissement direct des pays en développement à l'étranger, les tendances, l'impact et les grands principes présentaient beaucoup d'intérêt pour la région, qui était au deuxième rang parmi les régions en développement qui investissaient à l'étranger.

23. La représentante du Guatemala a indiqué que les accords internationaux d'investissement présentaient une importance particulière pour la région et qu'il était nécessaire que la CNUCED analyse les moyens de tirer le meilleur parti de ces accords. En particulier, étant donné le nombre des litiges liés à l'investissement dans la région, il était nécessaire de mener des activités de recherche, d'analyse, de formation et de renforcement des capacités et la CNUCED devait étoffer ses travaux dans ce domaine.

24. La représentante du Guatemala a dit que son groupe appréciait l'examen de la politique d'investissement relatif à la Colombie, qui constituait un genre d'analyse dont d'autres pays de la région avaient besoin. Le Groupe latino-américain et caraïbe invitait donc la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce domaine en collaboration avec d'autres organisations internationales.

25. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que l'apport d'IED était en hausse, mais qu'il allait pour l'essentiel à l'industrie pétrolière et aux autres industries d'exploitation des ressources naturelles. Le Groupe invitait la Commission à

réfléchir à ce qui pouvait être fait pour que davantage de pays africains deviennent des destinations intéressantes pour l'IED. Quelques pays avaient peut-être pu attirer des investissements appréciables dans l'industrie manufacturière, surtout l'industrie textile, mais ils n'avaient pas atteint le degré de compétitivité nécessaire pour se maintenir sur le marché mondial. L'Afrique plaçait le commerce Sud-Sud au centre des activités de développement. À cet égard, la création de STN établies dans les pays en développement était un phénomène encourageant qui devait retenir l'attention de la CNUCED. Le représentant a rappelé la demande faite par le Conseil du commerce et du développement à la CNUCED d'organiser périodiquement un forum sur les investissements réalisés par les pays du Sud. Il a émis l'espoir que les constatations et conclusions du rapport intitulé *Le développement économique en Afrique: repenser le rôle de l'investissement étranger direct* trouveraient un écho dans les délibérations de la Commission.

26. Le représentant a relevé que le nombre des accords bilatéraux d'investissement et des arrangements régionaux de coopération comportant des dispositions relatives à l'investissement avait augmenté dans la région. Cependant, les pays africains manquaient de moyens et de compétences techniques pour participer utilement à la négociation internationale et à la mise en œuvre d'accords d'investissement. Le Groupe africain demandait donc une aide pour la négociation de futurs accords internationaux d'investissement, et la fourniture d'une aide technique pour l'analyse des arrangements en vigueur afin de déceler ceux qui feraient double emploi ou qui présenteraient des anomalies. Le représentant a demandé le maintien de l'aide de la CNUCED aux pays d'Afrique, notamment dans le cadre des négociations du Marché commun de l'Afrique australe et orientale relatives à la création d'un espace commun d'investissement. Le Groupe africain était vivement préoccupé par le grand nombre de litiges survenus entre investisseurs et États; la CNUCED devait faire des recherches et des analyses approfondies sur les accords internationaux d'investissement, particulièrement quant à leurs incidences sur les objectifs de développement.

27. Le Groupe africain reconnaissait la valeur des examens de la politique d'investissement pour ce qui était d'intensifier les flux d'IED vers les pays en développement, de renforcer les capacités intérieures, d'encourager le développement du secteur privé et d'améliorer les capacités d'exportation des pays en développement. Toutefois, les flux d'IED n'avaient pas été suffisants pour permettre aux pays africains de s'intégrer dans l'économie mondiale en dépit des améliorations apportées aux conditions d'investissement suite aux réformes mises en œuvre sur la recommandation de la CNUCED. Le Groupe demandait donc que l'on étudie ce qui pouvait être fait de plus pour renforcer l'attractivité des pays africains en matière d'IED, à côté des utiles examens de la politique d'investissement. Le représentant s'est félicité de tous les efforts visant à promouvoir l'investissement, y compris les diverses activités de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement. Évoquant la réunion d'experts consacrée aux statistiques de l'IED tenue en décembre 2005, il a dit que le Groupe africain avait jugé très utile cette réunion; c'était une activité cruciale, et le secrétariat devait poursuivre ses travaux. Le Groupe africain restait préoccupé par le fait que le programme relatif aux assurances de la CNUCED n'avait pas abordé pleinement la question du renforcement des capacités nationales en la matière dans la région africaine. Il considérait que l'Organisation des assurances africaines et la CNUCED devaient renforcer leur coopération et leur collaboration. En conclusion, le représentant a dit que son groupe regrettait quelque peu que les donateurs assument de plus en plus le financement du programme d'assistance technique; c'était là une situation sur laquelle la Commission devait avoir une discussion approfondie.

28. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom du **Groupe des pays les moins avancés (PMA)**, a dit que, bien que les PMA aient appliqué diverses politiques pour offrir des conditions attractives aux investisseurs étrangers, les flux effectifs d'IED restaient relativement faibles, la pauvreté avait augmenté et la croissance économique restait décevante. La communauté internationale devait intensifier ses efforts pour aider les PMA à surmonter leurs innombrables difficultés – carences des infrastructures, des capacités productives et du financement, protectionnisme commercial, instabilité des prix des produits de base, faiblesse de l'aide extérieure, insuffisance de l'investissement intérieur et lourd endettement extérieur. L'extrême pénurie de ressources intérieures et le poids de la dette extérieure faisaient que l'IED et l'APD ainsi que des mesures supplémentaires d'allègement de la dette étaient particulièrement essentiels pour assurer le financement du développement à long terme dans les PMA. Des investissements étaient notamment nécessaires pour financer les infrastructures physiques de base sur lesquelles construire le développement. Les PMA pourraient également tirer parti de l'IED dans le secteur des services.

29. Le représentant a remercié la CNUCED de son soutien concernant les examens de la politique d'investissement et la négociation d'accords bilatéraux d'investissement ainsi que la promotion de l'investissement, et il a demandé que des efforts continus et accrus soient faits à cet égard. Son groupe se félicitait des travaux de la CNUCED relatifs à la promotion de l'IED dans le secteur des services; la collaboration suivie entre la CNUCED et l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) devait être renforcée et davantage de pays devraient bénéficier du programme relatif aux Livres bleus sur la promotion de l'investissement, exécuté en coopération avec la Banque du Japon pour la coopération internationale. La CNUCED et les autres partenaires des PMA devaient continuer de fournir l'assistance nécessaire à l'application de la Déclaration du Millénaire et du troisième Programme d'action en faveur des PMA.

30. La représentante de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie)**, a souligné que la CNUCED, en tant qu'organisme du système des Nations Unies spécialement chargé des questions concernant l'investissement et la technologie, devait continuer de contribuer à la compréhension des relations complexes entre les différents aspects de la mondialisation. Le *World Investment Report 2005* contenait une multitude d'informations et d'analyses sur la situation actuelle, en particulier sur l'internationalisation de la recherche-développement, et il mettait en lumière les implications à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil, ainsi que la nécessité de prendre des mesures appropriées. La représentante a évoqué les éléments fondamentaux d'un «climat favorable à l'investissement» et a dit que le Consensus de Monterrey avait assigné à la communauté internationale le devoir de soutenir les efforts des pays partenaires pour mettre en place un «environnement propice». À cet égard, la CNUCED avait un rôle à jouer aux côtés d'autres organisations.

31. La représentante a évoqué la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de l'Afrique, qui prévoyait la création d'un forum UE-Afrique des entreprises, s'adressant particulièrement à l'Afrique subsaharienne et qui réunirait entrepreneurs et investisseurs publics et privés d'Europe et d'Afrique. Il était important de veiller à ce que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans le droit international de l'investissement et que les accords internationaux d'investissement permettent aux pays d'attirer avec profit des IED. À cet égard, l'Union européenne appréciait les travaux menés par la CNUCED sur les contributions

des entreprises. La représentante a demandé à la CNUCED de promouvoir activement un dialogue constructif entre les gouvernements, les entreprises et autres acteurs du développement, qui permettrait de faire le bilan des meilleures pratiques et d'en assurer la graduation, la viabilité et la reproductibilité. En conclusion, elle a rappelé l'intérêt que l'Union européenne attachait aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

32. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance du *World Investment Report*, qui fournissait aux pays un tableau actualisé des tendances de l'IED. Il espérait que les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) bénéficieraient de l'attention voulue dans les futurs rapports. Concernant le problème de la dette des pays en développement, les pays de la CEI, avec ceux du G-8, s'employaient à alléger l'endettement des pays en développement. Le représentant a également souligné l'utilité de la base de données de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement.

33. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que son pays s'était doté d'un programme visant à encourager les investissements directs à l'étranger, pour l'exécution duquel la CNUCED pourrait fournir une assistance. Il appuyait les recommandations de la Réunion d'experts sur les statistiques de l'IED et a réaffirmé la nécessité d'un renforcement des capacités dans ce domaine. Il a enfin souligné l'utilité pour les décideurs dans les pays en développement de la base de données de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement.

34. La représentante du **Pérou** a noté que les IED en Amérique latine avaient certes augmenté, mais que c'était principalement dans le secteur des ressources naturelles. En outre, le phénomène de l'internationalisation croissante de la recherche-développement ne touchait qu'un tout petit nombre de pays en développement. La CNUCED pourrait peut-être faire œuvre utile en analysant le transfert de technologie passant par l'IED et en élargissant ses travaux relatifs aux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans ses programmes de travail, la Commission devrait être plus étroitement associée aux activités concernant la science, la technologie et l'innovation. La représentante a souligné la nécessité de renforcer les travaux de suivi de la CNUCED relatifs aux examens de la politique d'investissement. La CNUCED devrait aussi s'intéresser à l'accroissement du nombre de différends entre investisseurs et États découlant des accords d'investissement.

35. Le représentant de l'**Inde** a dit que l'évolution de la démographie mondiale influait sur l'évolution de l'économie mondiale. Les investissements concernaient de plus en plus une production située dans des pays ou régions à faibles coûts. Concernant l'expansion des flux d'IED en provenance des pays en développement, le représentant a mentionné quelques exemples de programmes indiens dans ce domaine. L'Inde libérait progressivement son régime de l'investissement, à la fois par l'adoption de mesures nationales et par la signature d'accords internationaux.

36. Le représentant de **Cuba** a dit que les pays continuaient d'avoir besoin d'une marge d'action adéquate pour décider quels types d'IED étaient souhaitables ou non pour eux. Pour ce qui était des accords internationaux d'investissement, la question de l'équilibre des droits et des obligations des investisseurs et de ceux des pays d'accueil revêtait une importance primordiale, et des activités de recherche supplémentaires étaient nécessaires, qui devraient s'étendre aux contributions positives des entreprises. Des travaux de recherche sur la participation des pays en développement aux flux d'investissements directs à l'étranger seraient également utiles.

CHAPITRE III

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (Point 3 de l'ordre du jour)

37. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

World Investment Report 2005: Transnational Corporations and the Internationalization of R&D (UNCTAD/WIR/2005 et overview);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil» (TD/B/COM.2/EM.17/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: compilation de données et élaboration des politiques dans les pays en développement» (TD/B/COM.2/EM.18/3).

Résumé du Président

38. Présentant le point 3 de l'ordre du jour, la Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement (DITE) des entreprises a mis en lumière les tendances récentes des courants mondiaux d'IED, à savoir une augmentation marquée qui, à son tour, se traduisait par une intensification considérable des flux vers les pays développés et par la persistance de flux élevés vers les pays en développement. Elle a souligné que dans ces derniers pays, l'évolution était à la fois quantitative et qualitative. En fait, les sociétés transnationales (STN) avaient radicalement modifié l'organisation de leurs activités, ce qui avait contribué à déplacer les flux mondiaux d'IED vers le secteur des services et avait influé sur la localisation des activités, même lorsqu'il s'agissait d'activités à forte intensité de savoir. L'augmentation des flux d'IED dans la recherche-développement (R-D) à destination des pays en développement, sujet dont traitait le *World Investment Report 2005*, témoignait de cette évolution. Ce rapport mettait en évidence le rythme rapide d'internationalisation de la R-D au cours des dernières années et le fait que ce phénomène s'étendait aux pays en développement. Il examinait aussi les causes du phénomène, ainsi que ses incidences sur le développement et ses conséquences stratégiques. La CNUCED et la CEPALC avaient organisé conjointement une conférence à Santiago en janvier 2006 dans le but d'informer les responsables de l'élaboration des politiques d'Amérique latine et des Caraïbes des évolutions en cours, ainsi que d'examiner les diverses stratégies à appliquer pour attirer dans cette région les investissements des sociétés transnationales dans la R-D. Le secrétariat avait l'intention d'organiser des activités similaires afin de faire connaître l'analyse et les conclusions du *World Investment Report* aux responsables de l'élaboration des politiques d'autres régions.

39. L'intervenante a mis en relief deux autres importantes tendances récentes de l'IED: l'expansion des flux d'IED en provenance des pays en développement et l'augmentation de l'IED dans le secteur des ressources naturelles. Du point de vue du développement, il est impératif de comprendre ce qui détermine les flux d'IED en provenance des pays en développement et d'en examiner les effets potentiels sur les pays d'origine et les pays d'accueil,

ainsi que la contribution à la coopération Sud-Sud. L'intervenante a ajouté que le processus, qui comportait des avantages et des risques, appelait à prendre des mesures appropriées et elle a souligné que dans les pays en développement d'accueil, l'équilibre des coûts et des avantages préoccupait considérablement les responsables de l'élaboration des politiques. Ce phénomène pourrait avoir une influence croissante sur les relations internationales. S'agissant de l'IED dans le secteur des ressources naturelles, la flambée des prix du pétrole et des produits de base de ces dernières années avait influé sur la répartition de l'investissement dans le monde. Pour conclure, l'intervenante a dit que ces tendances soulevaient un certain nombre de questions et de préoccupations importantes de politique générale qui pourraient intéresser particulièrement la Commission.

40. Le Président de la Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, qui s'était tenue du 31 octobre au 2 novembre 2005, a qualifié les débats auxquels la réunion avait donné lieu d'amples et constructifs. Ces débats avaient porté sur les principaux points suivants: a) le fait qu'il était important d'établir une terminologie commune pour délimiter le thème considéré; b) la compatibilité des contributions des entreprises avec les stratégies nationales de développement et le rôle des partenariats public-privé; c) l'évolutivité, la viabilité et la reproductibilité des meilleures pratiques et le rôle des efforts nationaux et internationaux dans ce domaine; et d) la nécessité d'appliquer une stratégie multiple pour équilibrer les initiatives et la réglementation. Les experts avaient proposé que la CNUCED se donne les objectifs suivants: a) servir de cadre à un dialogue constructif entre les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs du développement; b) faire le bilan des meilleures pratiques des entreprises et des mesures nationales et évaluer leur efficacité et leur impact; c) aider les pays à aborder les questions ayant trait au lien entre les contributions des entreprises et les besoins en matière de développement et sensibiliser les pays en développement à ce type de démarche; et d) poursuivre les travaux sur la gouvernance d'entreprise dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR).

41. La représentante des États-Unis d'Amérique a rendu compte, au nom de son président, de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: compilation de données et élaboration des politiques dans les pays en développement, qui s'était tenue du 12 au 14 décembre 2005. Les experts avaient examiné les problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement et notamment les pays les moins avancés pour fournir aux décideurs des données précises et récentes sur l'IED et sur les activités des sociétés transnationales qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques appropriées. Ils avaient également abordé des questions générales liées aux données sur l'IED et des questions concernant les méthodes de collecte des données et leur applicabilité dans les pays en développement, ainsi que l'intérêt de compléter les données de la balance des paiements concernant l'IED par des informations sur les activités des sociétés transnationales. Ils avaient en outre souligné la nécessité de collecter des informations statistiques fiables, précises, récentes et comparables sur l'IED et les activités des STN, tout en reconnaissant que dans de nombreux pays en développement, en particulier des PMA, les systèmes de collecte et de notification des données ne permettaient pas de fournir ces informations statistiques aux décideurs. Les experts avaient conclu à la nécessité de considérer ce que pouvait faire la CNUCED pour améliorer la situation, y compris par des mesures de coopération internationale et régionale. En conclusion, la représentante a dit que les discussions approfondies et fructueuses des experts avaient démontré qu'il était du plus haut intérêt pour les pays développés et pour les pays en développement de

mieux quantifier le phénomène de l'IED; elle a rappelé que ces discussions avaient débouché sur un certain nombre de recommandations qui figuraient dans le rapport de la Réunion.

42. À propos de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED, un certain nombre de représentants ont réaffirmé l'importance du sujet pour les pays en développement. Cette réunion avait permis à des experts de procéder à de fructueux échanges de vues et les représentants se sont félicités des travaux de la CNUCED en la matière, soulignant qu'il était important de poursuivre les activités d'assistance technique pour le renforcement des capacités dans ce domaine. Ces représentants ont souhaité que la Commission accorde toute son attention aux recommandations des experts, en vue d'en faciliter la mise en œuvre. L'un des représentants a fait référence en particulier aux paragraphes 41 et 42 du rapport de la Réunion. Un autre représentant a mentionné les séminaires organisés conjointement par la CNUCED et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour aider les pays de cette région à améliorer la compilation des données statistiques sur l'IED et sur les activités des sociétés transnationales.

43. L'un des représentants a reconnu toute la valeur de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED. Il a mentionné les travaux menés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ce domaine et a proposé que la CNUCED collabore à ces travaux. Un autre représentant a demandé des renseignements supplémentaires sur le rôle de la CNUCED concernant les statistiques de l'IED, sur la manière dont celle-ci pourrait aider les pays en développement, sur l'incidence des travaux du secrétariat et sur les relations entre les travaux relatifs aux statistiques de l'IED et les autres travaux statistiques réalisés par le secrétariat.

44. À propos de la Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, un représentant a réaffirmé l'importance des travaux du secrétariat sur ce sujet.

45. En réponse aux observations qui avaient été faites, la Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement a rappelé que dans le cadre du système des Nations Unies, la CNUCED était spécialement chargée des questions concernant l'investissement étranger direct, y compris les statistiques s'y rapportant. Son rôle dans ce domaine était original parce que ses activités étaient orientées vers les pays en développement, ce qui la mettait en position de combler une lacune. La CNUCED était prête à organiser des activités de renforcement des capacités et à y participer pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, à compiler des données statistiques sur l'IED en s'appuyant sur les normes internationales et à analyser ces données afin d'améliorer l'élaboration des politiques, notamment par l'organisation de séminaires, d'ateliers de formation et de réunions d'échange d'informations. L'intervenante a ajouté que cela exigerait des ressources extrabudgétaires et elle a lancé un appel à ce sujet aux donateurs potentiels. La CNUCED collaborait avec d'autres organisations internationales, comme le FMI et l'OCDE, sur des questions liées aux statistiques de l'IED, ainsi qu'avec d'autres services du secrétariat s'occupant de statistiques (commerciales et autres), par exemple le Groupe de statistique.

46. L'un des représentants a souligné que les PMA avaient intensément besoin d'un soutien technique dans le domaine de la compilation des données relatives à l'IED et il a demandé l'assistance de la CNUCED à cet égard.

47. Dans sa présentation du *World Investment Report 2005*, la Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement a insisté sur le rôle croissant des filiales étrangères des sociétés transnationales dans la recherche-développement mondiale. Elle a noté que les pays en développement étaient devenus une destination plus recherchée pour les activités de R-D des sociétés transnationales, ainsi que l'indiquait une enquête menée par la CNUCED. Cela s'expliquait par le fait que l'internationalisation de la R-D vers les pays en développement résultait de l'interaction complexe d'un certain nombre de facteurs: des facteurs négatifs (intensification de la concurrence et pénurie de main-d'œuvre dans le pays d'origine), des facteurs positifs (expansion des marchés et des bases de production, disponibilité croissante de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et coûts moins élevés dans le pays d'accueil) et des facteurs stratégiques (systèmes d'innovation améliorés, incitations ciblées, meilleure protection des droits de propriété intellectuelle et libéralisation dans les pays d'accueil). Cependant, peu de pays en développement avaient jusqu'alors attiré des investissements étrangers directs dans la R-D. L'intervenante a décrit les incidences sur le développement des pays d'accueil et des pays d'origine et a souligné la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre les politiques d'investissement et d'innovation dans le cadre d'une stratégie cohérente de développement.

48. En réponse à une demande faite par la Commission à sa huitième session, en 2004, les représentants ont examiné, au titre du point 3 de l'ordre du jour, quatre études de cas sur des expériences nationales dans le domaine des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et de l'élimination de ces mesures, qui avaient été présentées au cours d'une réunion-débat. Ces études portaient sur deux pays en développement (le Mexique et les Philippines) qui avaient déjà supprimé leurs MIC après avoir bénéficié d'une prorogation de la période de transition initiale prévue par l'Accord de l'OMC sur les MIC, et sur deux pays en cours d'adhésion à l'OMC (l'Éthiopie et le Viet Nam). Dans la plupart des cas, des MIC telles que les prescriptions relatives au contenu national ou à l'équilibre des échanges avaient été appliquées aux secteurs de l'automobile, des pièces détachées pour automobile et des aliments et boissons. Au cours de la discussion, il a été souligné que la prise d'engagements internationaux (dans le cadre de l'OMC et de divers accords bilatéraux et régionaux) et l'intensification de la concurrence pour attirer l'IED avaient rendu les MIC moins fréquentes.

49. Il a été noté que les prescriptions de résultats étant sectorielles par nature, toute généralisation était difficile. Dans le cas du Mexique, par exemple, les prescriptions relatives à l'équilibre des échanges, contrairement à celles qui portaient sur le contenu national, avaient pesé sur la décision des sociétés transnationales de se servir de ce pays comme base d'exportation. Au Viet Nam, des mesures similaires avaient permis de promouvoir l'approvisionnement local dans la production des motocycles, davantage que dans celle des automobiles. Dans le cas de l'Éthiopie, la principale préoccupation concernant l'éventuelle suppression des MIC à la suite de l'accession à l'OMC avait trait aux restrictions à l'exportation des cuirs bruts.

50. Les représentants et les experts invités ont émis des opinions divergentes sur la pertinence des prescriptions de résultats et sur les conséquences de l'Accord de l'OMC sur les MIC. Certains ont vu dans ces mesures un outil dépassé pour promouvoir l'industrialisation. Ils ont fait valoir que si certaines prescriptions de résultats s'étaient avérées utiles dans le contexte des politiques d'industrialisation axées sur le remplacement des importations, ces mesures étaient difficiles à appliquer dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui. D'autres ont souligné que

l'efficacité desdites mesures n'était pas prouvée et qu'une certaine flexibilité quant à leur application devrait être accordée aux PMA en particulier. Bien qu'il soit difficile d'agir d'une quelconque manière sur le cours de la mondialisation, il était important, pour maîtriser le processus d'adaptation, de déterminer avec soin l'enchaînement des opérations de libéralisation. Certains représentants se sont félicités de la décision prise à la Conférence ministérielle que l'OMC avait tenue à Hong Kong (Chine) d'autoriser les PMA à maintenir temporairement des mesures existantes qui dérogeaient à leurs obligations dans le cadre de l'Accord sur les MIC. Une délégation a proposé à cet égard que les PMA qui étaient déjà membres de l'OMC et ceux qui négociaient leur accession soient traités sur un pied d'égalité en ce qui concernait l'utilisation des MIC.

51. Plusieurs experts ont souligné la nécessité d'étudier des mesures autres que les MIC pour promouvoir les effets bénéfiques de l'IED. Lors de l'élaboration des politiques correspondantes, les pays devaient tenir compte du fait que les stratégies des sociétés transnationales évoluaient. L'accent a été mis en particulier sur la nécessité de renforcer les capacités nationales en soutenant les efforts des sociétés locales pour se moderniser, apprendre et interagir avec leurs filiales étrangères.

**a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes
de promotion de l'investissement (WAIPA)**
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Ce que réserve l'avenir: plus de concurrence! Plus de retombées bénéfiques?

52. La session commune de haut niveau de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED a été consacrée aux enjeux et aux avantages potentiels de la mondialisation des marchés, à l'intensification de la concurrence internationale au niveau des entreprises et au niveau des pays et aux conséquences de cette évolution pour les politiques d'investissement et la promotion de l'investissement. La participation accrue des pays en développement aux échanges commerciaux et aux investissements directs à l'étranger a été au cœur des discussions. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que la part du commerce mondial imputable aux pays du Sud augmentait et que les biens manufacturés et les services représentaient une portion importante de ces échanges. Pour répondre à un représentant qui avait demandé comment les pays pauvres d'Afrique pourraient mieux réussir à attirer l'IED, il a indiqué que parallèlement à l'amélioration constante du climat d'investissement, la mobilisation des ressources intérieures avait beaucoup d'importance. Un autre représentant a dit que les investisseurs nationaux pourraient jouer un rôle décisif si le gouvernement reconnaissait leurs besoins et leurs problèmes. Il a ajouté qu'il était plus efficace à long terme de réformer l'ensemble du cadre de l'investissement que de miser sur une simplification des services aux investisseurs.

53. L'un des participants a dit qu'outre un marché de taille suffisante, la stabilité politique, la transparence, la prévisibilité et une bonne infrastructure étaient des facteurs importants dans le choix des destinations d'investissement. Un autre participant a partagé cet avis, ajoutant que son pays avait obtenu de bons résultats à cet égard depuis que les plus hautes instances du gouvernement avaient décidé d'ouvrir l'économie au commerce et à l'investissement. Le fait d'établir des liens entre les investisseurs étrangers et les entrepreneurs locaux par l'intermédiaire

de programmes spéciaux pourrait accroître les effets bénéfiques de l'IED. Un représentant a dit qu'en ce qui concernait l'infrastructure et la création d'énergie, la régionalisation pourrait aussi aider les pays africains à attirer davantage d'investissements.

54. En réponse à une question sur la manière d'intéresser les sociétés japonaises aux investissements, un participant a dit qu'il était important d'instaurer une relation de confiance. Les organismes de promotion de l'investissement devraient s'efforcer de faciliter le processus d'investissement. Au sujet du rôle de ces organismes, un autre participant a insisté sur l'importance de faire valoir les avantages compétitifs des différentes destinations. Les organismes de promotion de l'investissement devraient non seulement créer un nom de marque, mais aussi faire une bonne impression initiale, tenir leurs promesses et, en cas de succès, faire de l'investisseur un ambassadeur du lieu de destination de l'investissement.

55. En réponse à une question sur l'hostilité occasionnelle des pays d'accueil à l'égard des opérations de fusion-acquisition de compagnies de services publics de distribution, ou de compagnies ayant des activités dans d'autres secteurs sensibles, un participant a dit qu'une fois la décision prise de privatiser une compagnie, le gouvernement ne devrait pas intervenir dans le processus de prise de contrôle. Il a souligné qu'il incombait aux organismes de surveillance de vérifier si ces compagnies menaient leurs activités conformément à la lettre et à l'esprit des lois et des réglementations du pays d'accueil.

56. Des représentants d'organismes de promotion de l'investissement ont aussi soulevé un certain nombre de questions. L'un d'entre eux a demandé pourquoi il était si difficile d'attirer l'IED dans la recherche-développement. Le Secrétaire général de la CNUCED a répondu que des politiques d'investissement ciblées, portant sur des domaines très divers, y compris les besoins spécifiques du système éducatif national, étaient essentielles pour préparer le terrain aux investissements dans la R-D. Il a mentionné la Malaisie comme exemple de pays qui avait réussi à attirer la recherche-développement grâce à une approche ciblée.

57. Un représentant a évoqué la concurrence accrue pour attirer l'IED et a demandé ce qui pourrait être fait pour satisfaire tous les nouveaux intervenants dans ce secteur. Les participants ont reconnu que la concurrence s'intensifierait et qu'il y aurait des gagnants et des perdants. Il y aurait en outre une nouvelle répartition de l'IED, dont le flux total devrait augmenter.

58. Le Président a clos la session en rappelant que des organisations internationales comme la CNUCED, l'OMC et le PNUD avaient un rôle important à jouer dans le soutien des pays qui n'étaient pas encore parvenus à attirer des volumes importants d'IED et d'en tirer parti. Les gouvernements devraient engager un dialogue ouvert avec les investisseurs internationaux et nationaux sur la manière d'améliorer le climat d'investissement et avoir le courage de s'attaquer aux problèmes qui freinaient les investissements dans leurs pays respectifs.

Chapitre IV

QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS INTERNATIONAUX

D'INVESTISSEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

59. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Établissement de règles en matière d'investissement international: tendances, questions nouvelles et incidences» (TD/B/COM.2/68);

«IIA evaluation report» (UNCTAD/ITE/IIT/2005/6).

Résumé du Président

60. Le Chef de la Section des accords internationaux de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (DITE) a présenté les dernières tendances de la réglementation en matière d'investissement international, en particulier la prolifération des accords internationaux d'investissement aux niveaux bilatéral, régional et interrégional; la formulation de plus en plus fréquente de règles d'investissement dans des accords portant sur des domaines de plus en plus larges, y compris le commerce des biens et des services; la multiplication des accords d'investissement Sud-Sud; la complexité et la portée croissantes des règles internationales d'investissement; et l'augmentation du nombre des différends entre investisseurs et États. Dans ces conditions, les pays – et les entreprises – devraient composer avec un ensemble de plus en plus complexe de règles qui se superposaient et se juxtaposaient et entraînaient souvent un chevauchement des obligations, voire une incompatibilité entre celles-ci. Cela aurait d'importantes conséquences stratégiques, notamment sur le plan de la cohérence politique entre les accords internationaux d'investissement, ainsi qu'entre ceux-ci et les politiques de développement. L'intervenant a souligné que les accords internationaux d'investissement contribuaient à ce que les relations internationales entre les différents protagonistes – investisseurs étrangers, pays d'accueil, pays d'origine, investisseurs nationaux et autres acteurs du développement – s'inscrivent dans un cadre réglementaire stable, prévisible et transparent. Une tâche essentielle des responsables de l'élaboration des politiques serait de veiller à ce que les accords internationaux d'investissement continuent de jouer ce rôle à mesure que la réglementation internationale en matière d'investissement devenait plus complexe. Pour les pays en développement, établir et maintenir la cohérence des politiques devenait plus ardu du fait que de plus en plus, ces pays étaient doublement concernés par les accords internationaux d'investissement, en tant que pays d'origine et pays d'accueil, et que ces accords se multipliaient et gagnaient en complexité. Les pays en développement devraient donc déterminer comment intégrer au mieux les accords internationaux d'investissement dans leur politique de développement économique; conserver une marge d'action suffisante pour promouvoir leur développement économique sans réduire l'efficacité des accords; élaborer une stratégie nationale de développement cohérente; acquérir la capacité d'analyser la portée et le contenu des obligations figurant dans les accords; et savoir tirer parti des accords qu'ils avaient conclus pour attirer l'IED et en retirer des avantages. Ces défis à relever soulignent l'importance de la coopération technique pour le renforcement des capacités et celle du rôle des organisations internationales à cet égard.

61. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs participants ont approfondi l'examen de cette évolution et de ce qu'elle impliquait pour les pays en développement et pour les travaux du secrétariat.
62. Un premier participant a mis en évidence les tendances et caractéristiques principales de la réglementation en matière d'investissement au cours des 10 années précédentes, la technicité et la complexité croissantes des dispositions des accords internationaux d'investissement et les défis à venir. Malgré la similitude des sujets qu'ils abordaient, les accords internationaux d'investissement différaient par la portée et le contenu des obligations qu'ils contenaient et par le niveau de protection qu'ils accordaient aux investissements étrangers. Les innovations à cet égard tendaient à être plus fréquentes et plus complexes dans le contexte des négociations Nord-Sud. Les tendances principales seraient un glissement progressif de l'approche traditionnelle centrée sur la protection des investissements vers la libéralisation; une plus grande précision dans la définition de l'«investissement»; un éclaircissement du contenu de certaines dispositions fondamentales sur la protection de l'investissement, comme le «traitement juste et équitable» et l'expropriation; la mise en avant des obligations de transparence; et les innovations concernant le règlement des différends entre investisseurs et États. D'un point de vue qualitatif, ces innovations représenteraient une évolution notable de la réglementation en matière d'investissement. Les pays en développement devraient en tenir compte dans l'application de leur politique de développement liée à l'investissement.
63. Un deuxième participant s'est intéressé aux questions relatives à la manière dont les accords d'investissement traitaient de l'interaction entre les dispositions d'un même accord, entre les chapitres d'un même accord et entre les différents accords. Il a souligné que deux éléments étaient à examiner, à savoir que les dispositions des accords internationaux d'investissement devraient être compatibles avec les politiques sous-jacentes (comme la politique de développement économique d'un pays) et qu'elles devraient être compatibles entre elles. Des interactions dans ce domaine pouvaient se produire à trois niveaux: dans les accords État-État, entre différents accords État-État et entre des accords État-État et des accords investisseur-État. L'intervenant a proposé de distinguer cinq catégories d'interaction – explication, renforcement, amplification, cumul et contradiction – en attirant l'attention sur un certain nombre de techniques qui pouvaient être utilisées pour rendre cohérentes des dispositions incompatibles. Les solutions qui pouvaient être employées reposaient sur les éléments suivants: le champ d'application (réduire le champ d'application), la définition (définir les termes de l'accord), la hiérarchie (préciser qu'un accord prime sur un autre), le choix (accorder aux parties le droit de choisir) et le consentement (mener des consultations). Les accords de dernière génération comporteraient d'intéressantes innovations concernant la manière de résoudre plus efficacement les problèmes et les insuffisances (et incompatibilités) accompagnant l'univers actuel des accords internationaux d'investissement.
64. Un troisième participant a abordé la question de la cohérence des politiques du point de vue d'une organisation d'intégration régionale, à savoir l'Union européenne. Il a souligné que sur le plan de l'intensité normative et de la complexité des accords internationaux d'investissement, l'Union européenne, après avoir mené la course (dans les années 80 et 90) était aujourd'hui à la traîne. Ce retard s'expliquait par le statut supranational de l'UE et, par conséquent, le niveau élevé des nouvelles obligations, par l'approfondissement de l'intégration communautaire, par exemple dans le domaine de l'union monétaire, et par le fait que la compétence en matière d'investissement était partagée entre la Commission (responsable des

questions préalables à l'établissement et des mouvements de capitaux) et les États membres (responsables du traitement après l'établissement et de la protection). Cela avait contribué à ce que l'UE favorise, d'une manière générale, les approches multilatérales de la réglementation de l'investissement qui étaient basées sur l'extension du mode III de l'AGCS aux secteurs autres que celui des services, aux dépens de la poursuite des approches régionales et bilatérales de dernière génération. L'importance attachée à l'établissement et au maintien de la cohérence des politiques au sein de la Communauté et dans ses relations extérieures en témoignait. En particulier, l'élargissement de l'Union, en 2004, s'était traduit par la renégociation de plusieurs cadres d'investissement et par leur adaptation aux normes communautaires. Cependant, établir et maintenir la cohérence des politiques demeurerait un objectif mouvant compte tenu de l'expansion de la nébuleuse des accords internationaux d'investissement. L'Union européenne avait créé un groupe d'experts des questions d'investissement afin d'étudier et de mettre au point une stratégie d'investissement en consultation avec des investisseurs. Il serait important, pour garantir la cohérence, de suivre l'évolution de la situation et de mener les travaux de recherche et d'analyse qui s'imposaient si on voulait que les accords internationaux d'investissement soient bien conçus et permettent d'attirer les IED et d'en tirer parti. Pour conclure, le participant a souligné le rôle important que des organisations comme la CNUCED et l'OCDE jouaient à cet égard.

65. Un quatrième participant a mis l'accent sur les conséquences de la multiplication des accords internationaux d'investissement pour la cohérence des politiques du point de vue des pays en développement. Il a souligné qu'un certain nombre de questions seraient à examiner dans ce contexte. Premièrement, les dispositions des accords internationaux d'investissement relatives aux définitions joueraient un rôle essentiel pour ce qui était de déterminer le champ d'application d'un accord et, par conséquent, d'assurer la cohérence des politiques internationales d'investissement. Deuxièmement, le recours de plus en plus fréquent à des accords portant à la fois sur le commerce et l'investissement compliquerait la tâche des négociateurs des pays en développement. Troisièmement, l'absence de stratégie nationale de développement clairement définie rendrait plus difficile la transposition des engagements internationaux en matière d'investissement dans la réglementation nationale. L'émergence des pays en développement en tant qu'investisseurs à l'étranger compliquerait encore la situation. Quatrièmement, les discussions ou négociations internationales sur l'investissement souffriraient souvent d'un manque d'information au sujet des prescriptions nationales. Les pays en développement auraient besoin de connaître beaucoup mieux et d'analyser plus à fond les questions sous-jacentes. Cinquièmement, la multiplication des litiges entre investisseurs et États aurait des conséquences alarmantes que l'inefficacité des systèmes judiciaires nationaux, le manque de préparation et de compétence professionnelle et les insuffisances procédurales pourraient aggraver. Tous ces aspects témoignaient du rôle crucial que jouaient des organisations comme la CNUCED pour ce qui était d'aider les pays en développement à résoudre les problèmes de cohérence des politiques et à mettre en place un processus d'examen de leurs accords internationaux d'investissement.

66. Les débats qui ont suivi ont principalement porté sur les incidences de la prolifération constante des accords internationaux d'investissement et sur les difficultés que rencontraient de ce fait les pays en développement pour élaborer des politiques d'investissement à différents niveaux. Plusieurs délégations ont souligné que l'apparition d'un système d'accords internationaux d'investissement qui se superposaient et se juxtaposaient poserait de nouveaux problèmes aux pays en développement qui, pour les résoudre, devraient intensifier leurs efforts

de renforcement des capacités et mener en permanence des travaux de recherche et d'information sur l'évolution de la situation dans ce domaine. Bien que les accords internationaux d'investissement de dernière génération aient amélioré la qualité globale des dispositions conventionnelles et puissent contribuer à un relèvement des normes à cet égard, notamment en ce qui concerne les systèmes juridiques nationaux, la complexité toujours croissante de l'ensemble de ces accords poserait de nouveaux problèmes à toutes les parties, en particulier aux pays en développement. Le principe de la nation la plus favorisée (NPF) – norme qui figure dans la plupart des accords – en deviendrait inapplicable. Les problèmes systémiques que pose cette situation seraient aggravés par le manque de clarté et, parfois, le caractère contradictoire de la jurisprudence émanant des décisions arbitrales. Cependant, dans les accords modernes et dans certaines décisions récentes, des formulations nouvelles et très élaborées des dispositions conventionnelles (comme celles qui concernent le traitement juste et équitable ou les expropriations indirectes) semblaient indiquer l'émergence d'une interprétation harmonisée de ces dispositions dans la pratique. L'augmentation considérable du nombre des litiges entre investisseurs et États au cours des cinq dernières années, précipitée par un certain nombre d'affaires concernant l'ALENA qui avaient eu un grand retentissement, avait contribué à faire progresser le droit international de l'investissement et devrait continuer à le faire. Des efforts continus pour harmoniser le droit de l'investissement à l'échelle régionale et intrarégionale, assurer la sécurité et la précision juridiques et préserver le droit de réglementer favoriseraient la cohérence à cet égard.

67. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'il était nécessaire d'envisager des solutions multilatérales pour parvenir à la cohérence des politiques internationales d'investissement. L'apparition de sociétés transnationales véritablement multinationales et le fait qu'il soit de plus en plus probable que le système des accords internationaux d'investissement devienne très lourd à gérer, comme le prouaient la complexité et l'inapplicabilité du principe NPF, rendaient cela d'autant plus nécessaire. Des solutions multilatérales exigeraient toutefois un examen attentif des cadres existants et une harmonisation concernant à la fois les approches et les normes. Il ne s'agirait pas seulement d'une convergence et d'un regroupement, mais aussi de l'atteinte d'un degré de satisfaction tel que l'examen de cette question puisse être international et tenir compte des diverses préoccupations en matière de développement.

68. Les débats ont aussi porté sur le rôle de la CNUCED dans l'aide aux pays en développement dans le domaine de l'élaboration de règles internationales d'investissement. Plusieurs délégations ont souligné le besoin permanent et accru d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique ciblés, d'informations et de données précises et d'une recherche stratégique sur les accords internationaux d'investissement, leurs incidences sur le développement et les moyens d'en améliorer les aspects relatifs au développement, tant sur le plan de la conciliation des différents besoins des pays d'origine et des pays de destination que de l'utilisation optimale des accords pour attirer l'IED et en tirer parti. Les travaux dans ce domaine devraient porter sur tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des accords internationaux d'investissement, y compris en ce qui concerne les différends entre investisseurs et États et les conseils pendant la phase précédant un arbitrage. Enfin, il faudrait créer un centre principal de référence pour toutes les questions liées aux accords internationaux d'investissement et d'espace de discussion pour une meilleure compréhension de ces questions et des aspects des accords relatifs au développement. La CNUCED serait parfaitement en mesure de jouer ce rôle.

69. L'examen du point 4 s'est achevé par la présentation, par l'évaluateur principal, du rapport d'évaluation externe approfondie du programme de travail de la CNUCED sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des accords internationaux d'investissement. L'intervenant a souligné que l'évaluation avait montré que ce programme de travail avait influé fortement, positivement et durablement sur la capacité des pays en développement de participer efficacement aux discussions et aux négociations internationales concernant ces accords, comme en témoignaient les réactions essentiellement positives des bénéficiaires directs et les appréciations des bénéficiaires indirects. Le programme de travail concernant les accords internationaux d'investissement avait été efficace sur le plan des coûts, en comparaison avec d'autres programmes de ce type. L'intervenant a souligné pour conclure que le rapport d'évaluation recommandait de poursuivre ces travaux, de les intensifier et d'en améliorer la diffusion, compte tenu de la complexité accrue de l'univers des accords internationaux d'investissement et des problèmes de mise en œuvre rencontrés par les pays en développement. En conclusion, le secrétariat a pris note avec satisfaction des conclusions de l'évaluation et a attiré l'attention sur les mesures déjà prises pour mettre pleinement en œuvre les recommandations contenues dans le rapport.

CHAPITRE V

EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES (Point 5 de l'ordre du jour)

70. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

Investment Policy Review of Colombia (UNCTAD/ITE/IPC/MISC/2005/11);

«Résumé des débats relatifs à l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la République islamique d'Iran» (TD/B/COM.2/69).

Résumé du Président

71. Le secrétariat a présenté le programme relatif aux examens de la politique d'investissement. Il a noté que 17 examens avaient été menés à bien, que 6 étaient en préparation et que 23 nouvelles demandes avaient été reçues. Les recommandations formulées à l'issue de 15 examens avaient été approuvées. Dans 13 cas, des activités de suivi avaient été demandées et une assistance technique avait été fournie par la CNUCED. Le secrétariat a souligné combien il importait d'inscrire les stratégies relatives à l'IED dans le plan de développement et que le Gouvernement se mobilise davantage en faveur de l'investissement. Il s'est félicité de la mise en place en Égypte du Ministère de l'investissement, qui avait obtenu de bons résultats, comme il avait été noté dans le rapport récemment publié sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de ce pays.

72. À l'issue des examens de la politique d'investissement de 17 pays, il a été noté que les mesures ciblant l'IED rendaient rarement ces investissements moins attractifs car la plupart des pays concernés avaient adopté un régime d'investissement ouvert. Les mesures générales (fiscalité, travail, arbitrage, entrée des travailleurs étrangers) constituaient la plupart du temps des obstacles beaucoup plus importants. L'assistance technique faisant suite à l'examen de la politique d'investissement portait essentiellement sur le régime juridique, la réglementation des activités économiques, la stratégie d'investissement, l'amélioration des institutions et les plans de promotion de l'investissement. Les demandes d'assistance technique émanant des gouvernements visaient à attirer des investissements de meilleure qualité, à promouvoir l'investissement et l'innovation au niveau national et à réaliser des investissements dans les régions pauvres et dans de nouveaux domaines tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les services publics de distribution. Le secrétariat avait récemment amélioré les examens de la politique d'investissement, notamment en intégrant mieux l'IED dans les stratégies nationales de développement et les politiques commerciales, en évaluant mieux les besoins en matière d'infrastructure, en intégrant les activités de suivi dès le départ, en faisant plus souvent le point de l'application des recommandations formulées et en publiant un plus grand nombre de Livres bleus. Enfin le secrétariat souhaitait établir des relations avec les partenaires de développement.

73. Certaines délégations ont fait état de progrès dans l'application des recommandations issues des examens.

Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Lesotho

74. Il a été noté que l'examen de la politique d'investissement du Lesotho avait grandement contribué à l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce relevant du Cadre intégré. L'IED était reconnu comme un stimulant important de la croissance économique du Lesotho. L'examen de la politique d'investissement avait aidé le pays à modifier son régime d'investissement. Le Gouvernement avait approuvé la plupart des recommandations formulées. Parmi les mesures prises figuraient la modification du régime fiscal et l'octroi du droit de posséder des comptes en devises. Les mesures en préparation visaient notamment à accorder des droits fonciers aux ressortissants étrangers, à réserver un meilleur traitement aux investisseurs étrangers, à simplifier les conditions d'octroi de licences et à élaborer une législation relative à l'IED avec l'aide de la CNUCED. Toujours avec le soutien de cette dernière, le Lesotho revoyait les modalités d'octroi de permis de travail et de résidence ainsi que la législation sur la concurrence. Certaines recommandations avaient besoin d'être financées pour être appliquées, notamment concernant la formation à la promotion de l'investissement et au ciblage des investisseurs, l'élaboration d'un guide sur l'investissement et la réalisation d'une étude sur la compétitivité relative de l'industrie de l'habillement et d'autres secteurs d'activité, dans une perspective de diversification.

Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Ghana

75. Plusieurs mesures ont été prises suite à l'examen de la politique d'investissement du Ghana. Ce pays avait lancé un programme de revitalisation de l'investissement étranger et national. Les lois foncières étaient en cours de révision, de même que le plafond des participations autorisées dans certains secteurs et la constitution de sociétés était facilitée. Avec l'aide de la CNUCED, le Ghana avait signé davantage d'accords bilatéraux d'investissement. La communication électronique au sein du Gouvernement était en train de remplacer le papier. Le Centre de promotion de l'investissement du Ghana avait mis en place un guichet unique en 2005. Une étude était en cours avec la participation du secteur privé et le groupe de coordination de l'organisme de promotion du commerce et de l'investissement (TIPA) avait été mis en place. L'examen de la politique d'investissement avait contribué à stimuler la plupart de ces réformes. Toutefois, il a été noté que l'IED faisait encore réellement défaut dans les zones les plus démunies du pays, et une aide spéciale avait été demandée à cet égard. Une formation et un financement supplémentaires étaient demandés pour l'exploitation des guichets uniques et la promotion de l'investissement.

Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Pérou

76. L'examen de la politique d'investissement du Pérou mené en 2001 avait débouché sur la conception de la première politique nationale en matière d'investissement, qui prévoyait la mise en place d'un organisme unique appelé Proinversión. Même si le guichet unique n'était pas encore pleinement opérationnel, Proinversión avait fourni des services de facilitation de l'investissement et de postinvestissement. Outre la promotion de l'investissement dans les infrastructures au moyen de concessions et de partenariats entre secteurs public et privé, Proinversión collaborait avec les gouvernements régionaux afin de recenser les obstacles administratifs à l'investissement et les besoins locaux en matière de renforcement des capacités de promotion de l'investissement, conformément à la recommandation de la CNUCED. Dans le cadre du projet de renforcement de la promotion de l'investissement au Pérou, la CNUCED apportait une assistance technique aux fins de l'application des recommandations formulées lors

de l'examen de la politique d'investissement. Actuellement, les travaux visaient à attirer des IED de qualité dans l'agro-industrie et à faciliter les investissements dans les régions. Parmi les résultats concrets figuraient la rédaction d'un rapport technique sur la promotion de l'investissement dans les régions; l'exécution d'activités de renforcement des capacités ciblant les investissements dans l'agro-industrie, notamment l'élaboration de matériel d'information multimédia; la participation à des foires internationales spécialisées, assortie d'une formation technique sur le terrain et de la recherche d'investisseurs potentiels. Un manuel sur la méthodologie était aussi en cours de rédaction. De nouveaux financements étaient nécessaires pour appliquer les réformes adoptées.

Suivi de l'examen de la politique d'investissement de Maurice

77. Il a été indiqué que l'examen de la politique d'investissement de Maurice avait permis de redéfinir la stratégie d'investissement afin de mieux répondre aux besoins économiques présents et futurs. Le Gouvernement avait pleinement approuvé les recommandations formulées dans le cadre de l'examen, ce qui avait aidé à sensibiliser à la contribution de l'IED à la croissance économique, et avait identifié de nouveaux secteurs cibles pour l'investissement. Maurice avait libéralisé le régime de l'investissement, le Conseil d'investissement jouant le rôle de chef de file et proposant un guichet unique. Avec l'appui de la CNUCED, Maurice avait revu son régime fiscal. Le Gouvernement autorisait dorénavant le libre rapatriement des bénéficiaires, des dividendes et des capitaux.

Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Bénin

78. L'examen de la politique d'investissement du Bénin avait permis d'améliorer le régime d'investissement. Le Gouvernement avait appliqué les recommandations qui faisaient appel aux compétences dont il disposait. Il avait sollicité des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre les autres recommandations.

79. Certaines délégations ont souligné que les examens de la politique d'investissement devraient davantage porter sur les pays les plus pauvres. Les organismes de garantie des investissements étaient instamment priés d'aider aussi, au-delà de leurs compétences, à attirer l'investissement. Davantage d'attention devrait être accordée aux mesures prises dans ce domaine par les pays d'origine, plutôt que par les pays d'accueil. Conformément à l'appel lancé par le Groupe africain, la CNUCED était priée d'examiner pourquoi les pays en développement n'attiraient pas davantage d'IED, malgré la réforme de leurs régimes d'investissement.

80. Compte tenu de l'expérience acquise grâce aux examens de la politique d'investissement, la CNUCED était désormais en mesure de dire ce qui marchait et ce qui ne marchait pas en matière de promotion de l'investissement. La stratégie d'investissement devrait être prise en compte dans la politique nationale de développement. Il a été souligné que l'examen de la politique d'investissement était l'un des produits phares de la CNUCED. Le China-Africa Business Council coopérait avec la CNUCED dans le cadre de ce programme pour accroître l'investissement en Afrique.

81. Un participant a présenté les résultats d'un rapport consacré au renforcement de l'impact sur le développement des examens de la politique d'investissement de la CNUCED, qui avait été

établi par l'Institut d'économie internationale de Hambourg en 2005. Celui-ci préconisait de renforcer les examens de la manière suivante:

- Une attention plus grande devrait être accordée aux liens entre l'IED et le développement;
- La CNUCED devrait avoir davantage son mot à dire dans le choix des pays, qui devrait être fonction de leurs besoins dans ce domaine et de leur aptitude à tirer parti de l'examen. Celui-ci devrait mieux s'adapter aux besoins des pays;
- La cohérence des politiques devrait aussi être examinée et une attention plus grande devrait être accordée aux politiques connexes telles que la politique commerciale;
- L'examen devrait être réalisé de manière plus étroite avec d'autres institutions telles que l'OCDE, l'OMC et le Cadre intégré. Les examens de la politique commerciale ont également été évoqués;
- La CNUCED devrait accorder davantage d'attention à la dimension régionale;
- Le financement des activités de suivi devrait être prévu avant l'examen de la politique d'investissement.

82. Le secrétariat a reconnu que les examens devaient continuer de s'adapter à la situation nationale. Il a été souligné que ces activités contribuaient aux trois piliers du mandat de la CNUCED, à savoir: l'analyse, l'assistance technique et les travaux intergouvernementaux. La CNUCED avait commencé ses travaux au niveau régional, d'abord en étudiant l'IED en Afrique de l'Est, et en particulier dans le secteur du tourisme. Des travaux avaient été exécutés au niveau sous-régional, mais leur poursuite était tributaire des financements et des capacités. La CNUCED n'étant pas présente sur le terrain, elle devait coopérer plus étroitement avec d'autres organisations.

Examen de la politique d'investissement de la Colombie

83. L'examen de la politique d'investissement de la Colombie, dix-septième pays à faire l'objet d'un exercice de ce type, a eu lieu pendant la session. Le dialogue qui s'était instauré pendant l'examen, ainsi que les observations et les points de vue échangés, avaient permis au Gouvernement de bénéficier d'un retour d'informations précieuses pour améliorer le régime d'investissement du pays et avaient mis en lumière la stratégie de développement du Gouvernement fondée sur l'intégration dans l'économie mondiale.

84. La CNUCED a pris note de la vigueur de la croissance économique et des entrées d'IED en Colombie, qui avaient suivi la mise en œuvre d'un programme de libéralisation et de privatisation, l'application de la politique de sécurité dans la démocratie, la réforme de l'administration et diverses améliorations du cadre de l'investissement. Même si l'IED restait inférieur à la moyenne régionale, il avait apporté une contribution positive à l'économie et avait accru la valeur ajoutée de la production. La Colombie pourrait être un pôle régional pour l'IED. La CNUCED avait noté que l'IED était soumis à peu de restrictions. Toutefois, la transparence et la protection juridique devaient être améliorées. Le rôle du CONPES (Conseil national de

politique économique et sociale) devrait être clarifié et les textes relatifs aux normes d'investissement devraient être regroupés dans un recueil afin d'accroître la transparence. Concernant les contrats de stabilité juridique, il a été noté que le recours à l'arbitrage international n'était pas automatique et que les lois applicables devraient être choisies sous la forme d'une liste positive.

85. Des problèmes avaient été constatés en matière d'arbitrage local et international. Le recours automatique à l'arbitrage international était possible mais devrait être plus généralisé. Il n'était en effet pas possible d'avoir accès à l'arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) sans une *exequatur* des tribunaux nationaux, ce qui était une procédure coûteuse et longue. La Colombie devrait étendre son réseau d'accords bilatéraux sur l'investissement et de conventions de double imposition. Les mesures fiscales conflictuelles devaient être harmonisées et le système fiscal simplifié. En outre, il a été préconisé que la Colombie adopte les priorités suivantes: révision de la législation sur le travail; amélioration de la gouvernance d'entreprise; harmonisation des codes civil et commercial; et renforcement du système de justice et d'arbitrage. Afin d'attirer davantage d'investissements dans la recherche-développement et dans les secteurs à plus forte valeur ajoutée, l'accent devrait être mis sur une meilleure mise en valeur des ressources humaines et des capacités scientifiques et technologiques. La Colombie devrait continuer de privilégier les marchés de l'UE et des États-Unis et pourrait consolider sa présence régionale en investissant à l'étranger. Les orientations en matière d'investissement devraient être complémentaires de la politique de compétitivité de la Colombie, connue sous le nom de *agenda interna*, en ciblant les investisseurs étrangers qui développeraient les capacités locales d'approvisionnement, en attirant des investisseurs capables d'accroître la concurrence sur le marché national, en assurant la promotion de marques colombiennes à l'étranger et en améliorant l'image du pays. Tout cela devrait être fait en collaboration avec les provinces et les régions.

86. Le représentant de la Colombie a reconnu que l'investissement étranger était un moteur de croissance et de développement ainsi qu'un facteur de réduction de la pauvreté. L'investissement pouvait améliorer la situation sociale et accroître la capacité de production de la Colombie. Le représentant a présenté les quatre piliers de la politique générale en matière d'investissement, à savoir: la politique de sécurité dans la démocratie, la stabilité macroéconomique, le renforcement des institutions et l'intégration internationale. Le Gouvernement avait pour politique à long terme de consolider l'état de droit et de protéger les droits civils à travers le pays. L'organisme de promotion de l'investissement avait été intégré au sein de l'organisme de promotion des exportations en bénéficiant d'une vice-présidence. L'objectif était d'obtenir davantage d'appui politique, de renforcer cet organisme au niveau mondial, d'étendre le réseau de contacts et de profiter du budget plus élevé de promotion des exportations. Le Gouvernement a souligné le rôle que le CONPES jouait en vue de faciliter l'investissement, et avait accepté d'élaborer un recueil de toutes les mesures prises dans ce domaine, comme cela lui avait été recommandé, et de publier une déclaration sur l'investissement.

87. Le Gouvernement colombien s'efforçait de négocier des accords commerciaux et d'améliorer l'accès aux marchés des pays voisins et aux grands marchés internationaux. Il comptait étendre son réseau d'accords bilatéraux sur l'investissement et de conventions de double imposition. Un accord bilatéral avait été récemment signé avec l'Espagne. Un accord de libre-échange, qui comprenait un chapitre sur l'investissement, avait aussi été signé avec les États-Unis. Suite aux propositions de la CNUCED, le Gouvernement s'était engagé à améliorer

le système de règlement des différends, et à s'attaquer aux questions relatives aux ressources humaines et à la politique d'innovation. Il a souligné que la promotion de l'investissement en Colombie était une activité récente et que des efforts particuliers devaient être faits pour sensibiliser les gouvernements locaux à cette question. Le représentant a réaffirmé la nécessité d'améliorer le fonctionnement des institutions locales, en particulier des municipalités. Le Gouvernement a aussi déclaré, notamment, que les accords de stabilité juridique étaient récents et que les fonctionnaires avaient encore peu d'expérience s'agissant de leur mise en œuvre.

88. Les participants ont estimé que l'examen de la politique d'investissement illustre bien la situation à laquelle les investisseurs devaient faire face. Il a été noté que la Colombie était récemment devenue un exportateur important de capitaux dans la région – ce dont l'on se félicitait – ainsi qu'un importateur de capitaux. Les participants ont pris note des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la sécurité et la législation sur le travail, réduire le déficit budgétaire et juguler l'inflation. L'action entreprise pour réformer le cadre de l'investissement était aussi bien accueillie. Les accords bilatéraux d'investissement et les conventions de double imposition étaient jugés essentiels en vue d'attirer l'investissement. Il a été recommandé d'inclure des clauses relatives à l'arbitrage dans les contrats de stabilité juridique. En outre, il a été noté que des mécanismes adéquats de règlement des différends seraient toujours nécessaires compte tenu de la multiplication des différends entre investisseurs et États au niveau mondial. À cet égard, la Colombie avait besoin de faciliter le recours à l'arbitrage international. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Gouvernement pour accroître la sécurité, moderniser l'État, ainsi que renforcer les institutions et les politiques sociales. En outre, les efforts du Gouvernement visant à améliorer le cadre réglementaire régissant l'octroi de concessions ont été salués. Le nombre d'accords bilatéraux d'investissement et de conventions de double imposition récemment signés par la Colombie était considéré comme un facteur favorable à l'investissement.

89. Un certain nombre de représentants ont noté l'intérêt que présentait l'existence d'un organisme unique s'occupant de l'investissement. Ils ont ajouté que de nouveaux investissements pouvaient être réalisés par de petites et moyennes entreprises, de même que par de grandes sociétés. Il a été noté que l'IED pouvait être utilisé pour améliorer l'infrastructure, ce qui en soi attirerait davantage d'IED.

90. Les points suivants ont été formulés par une délégation:

- Les pays pouvaient apprendre beaucoup des principes adoptés par la Colombie en matière de libéralisation de l'investissement et de stabilité juridique. Toutefois, même si le gouvernement central était parvenu à garantir la stabilité juridique, en allait-il de même pour les gouvernements locaux?
- Le nombre de cas dans lesquels les contrats de stabilité juridique ne s'appliquaient pas était encore grand. Les prix des services publics de distribution en subissaient encore le contrecoup. Il a été demandé au Gouvernement de formuler des observations à cet égard.
- Le programme de libéralisation et de privatisation de la Colombie avait été couronné de succès et il serait intéressant d'en illustrer les aspects les plus positifs.

- La question de l'arbitrage national aurait dû être analysée de manière plus approfondie dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement. Le système pouvait être amélioré en rendant les sentences arbitrales nationales contraignantes.
- Il aurait fallu examiner en profondeur le différend qui opposait un groupe d'investisseurs privés et la Compagnie nationale de télécommunications, des enseignements pouvant en être tirés;
- Les améliorations de l'infrastructure, qui jouaient un rôle essentiel pour attirer l'IED, devraient être étudiées plus avant;
- Il aurait fallu analyser de manière approfondie les capacités limitées des gouvernements locaux.

91. La délégation a conclu que la Colombie avait récemment pris de nombreuses initiatives pour améliorer la sécurité et une attention suffisante avait été accordée aux investisseurs étrangers.

92. Les représentants du secteur privé se sont félicités des efforts que le Gouvernement avait déployés pour améliorer la situation économique grâce à une banque centrale forte et indépendante et des institutions économiques solides. Il ont aussi pris note de l'existence d'un cadre favorable à l'investissement. Toutefois, les contrats de stabilité juridique avaient besoin d'être améliorés et une plus grande transparence était nécessaire. Les représentants du secteur privé ont aussi constaté que les entreprises avaient créé des emplois en Colombie et avaient augmenté leurs exportations tout en adoptant une politique de responsabilité. Cela avait contribué à la croissance du marché colombien et à sa situation géographique favorable. Le pays tirait parti d'une main-d'œuvre qualifiée, comme le démontrait le fait que certaines sociétés privées étaient déterminées à investir davantage dans la recherche-développement. Il convenait toutefois de noter que la Colombie avait encore un problème d'image et que les importations et exportations étaient entravées par diverses contraintes et restrictions. Le secteur privé préconisait d'améliorer les opérations douanières et de prendre d'autres mesures de facilitation du commerce.

93. Le représentant de la Colombie a dit que son gouvernement était satisfait du processus d'examen et souscrivait sans réserve aux principales recommandations formulées. Cet examen avait eu lieu à point nommé pour orienter les réformes en cours et permettre d'échanger des vues sur la voie à suivre. Le représentant a répondu aux questions posées par les délégations, tout en reconnaissant que des efforts devaient encore être déployés pour accroître l'efficacité des institutions locales, et il a réitéré l'attachement de son gouvernement à la décentralisation. Il a aussi expliqué que les prix des services publics de distribution en Colombie dépendaient du marché et que le Gouvernement ne réglementait pas les prix dans ce domaine. Les municipalités et les institutions locales avaient aussi un rôle essentiel à jouer dans le secteur de l'énergie et dans le développement des infrastructures. En outre, le représentant a affirmé l'engagement de son gouvernement de renforcer la promotion de l'investissement. En conclusion, il a confirmé la détermination du Gouvernement d'engager des négociations avec les pays intéressés à conclure des accords bilatéraux qui visent à mieux protéger et garantir l'investissement.

Chapitre VI

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

94. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-deuxième session» (TD/B/COM.2/ISAR/31).

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Résumé du Président

95. Le Président de la vingt-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a présenté le rapport du Groupe de travail sur cette session, à laquelle 217 experts provenant de 72 États membres avaient participé.

96. Le Président a dit que la session du Groupe de travail avait été consacrée à deux questions principales, à savoir: l'examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS) et la comparabilité et pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise. Concernant le premier point, le Président a indiqué que les participants avaient réaffirmé l'importance d'un ensemble commun de normes d'information financière qui soient performantes et reposent sur des principes pour contribuer à la cohérence du système financier international en vue, d'une part, de mobiliser et répartir efficacement les ressources financières et, d'autre part, de faciliter l'investissement nécessaire au développement. Au cours de ses délibérations sur l'application des IFRS, le Groupe d'experts avait mis l'accent sur les difficultés diverses que les pays en développement et les pays en transition rencontraient pour satisfaire aux exigences internationales relatives à l'information publiée par les sociétés. Il avait estimé qu'un certain nombre de décisions s'imposaient pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire ainsi que les compétences techniques dans ces pays, et avait décidé de poursuivre l'examen de cette question afin d'établir des lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'application des IFRS.

97. S'agissant du second point de l'ordre du jour, le Président a indiqué que le Groupe d'experts avait examiné des questions ayant trait notamment aux utilisateurs des informations sur la responsabilité d'entreprise, aux critères de sélection des informations pertinentes qui répondraient aux besoins communs de ces utilisateurs et à un nombre restreint d'indicateurs fondamentaux garantissant la comparabilité. Dans ses conclusions, le Groupe d'experts avait proposé d'étudier les pratiques des entreprises en matière d'information en se fondant sur certains indicateurs, et de mettre au point les méthodes de mesure employées pour les indicateurs en question afin de garantir une information homogène. Le Président a aussi rendu compte des autres questions examinées pendant la session. En particulier, il a noté que les «bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise: lignes directrices» (TD/B/COM.2/ISAR/30) avaient été examinées et qu'il avait été jugé que ces lignes directrices pourraient permettre d'accroître la transparence et d'améliorer la gouvernance d'entreprise.

Le secrétariat de la CNUCED avait été chargé de les faire publier et de les diffuser le plus largement possible.

98. L'examen du rapport de la vingt-deuxième session avait été suivi d'une réunion-débat visant à illustrer le rôle de l'information sur la gouvernance d'entreprise, ainsi que du document de l'ISAR sur les bonnes pratiques en la matière, dans la facilitation de l'investissement au service du développement. Un participant a salué ce document, qui devrait être largement diffusé afin d'aider les entreprises et les organes de réglementation à promouvoir une meilleure information sur la gouvernance d'entreprise. Il a évoqué des études qui soulignaient l'existence d'un lien fort entre, d'une part, une bonne information et, d'autre part, l'amélioration des résultats des entreprises et l'augmentation de la valeur de leur capitalisation.

99. Un autre participant a illustré l'intérêt de lignes directrices en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise en prenant l'exemple des modifications récentes des conditions d'introduction en bourse en Égypte. S'inspirant des règles internationales de gouvernance d'entreprise, les bourses du Caire et d'Alexandrie (CASE) avaient considérablement durci leurs conditions d'admission à la cote, ce qui avait débouché sur la radiation de 50 % environ des sociétés précédemment cotées. Ces réformes avaient eu pour effet d'accroître nettement la transparence et la responsabilité des entreprises, qui avaient ensuite réussi à attirer des investissements étrangers notables. L'entrée d'un nombre croissant d'investisseurs étrangers sur le marché boursier égyptien entraînait le transfert de connaissances et de compétences en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

100. Pendant la réunion-débat, plusieurs représentants ont fait des observations concernant l'utilité des lignes directrices de l'ISAR sur les bonnes pratiques en matière d'information et se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux de la CNUCED et de l'ISAR dans le domaine de la transparence et de l'information des entreprises. L'un d'entre eux a noté que l'information sur la gouvernance d'entreprise était un domaine en pleine évolution et a souligné la nécessité de rester informés des questions et pratiques nouvelles. Les discussions ont aussi porté sur la relation entre prescriptions facultatives et contraignantes et l'information sur la gouvernance d'entreprise. Les participants à la réunion-débat ont jugé que les deux approches étaient complémentaires et que les marchés financiers jouaient eux-mêmes un rôle considérable en récompensant les entreprises qui pratiquaient une bonne gouvernance. La question n'était donc pas de choisir entre règles facultatives et règles contraignantes, mais de savoir quel dosage de règles et de lignes directrices pouvait le mieux attirer l'investissement et avoir des effets bénéfiques sur l'économie du pays d'accueil.

Chapitre VII

APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

101. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document ci-après:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/63).

Résumé du Président

102. L'administrateur chargé de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (DITE) a présenté le rapport sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa neuvième session. Il a donné un aperçu général des activités menées par la Division en 2005. Il a souligné le rôle important que jouaient les pays donateurs dans la facilitation des travaux de la Division et a reconnu que les institutions partenaires continuaient de lui apporter leur appui. Il a ensuite exposé de manière plus détaillée certaines activités de la Division, en particulier celles menées dans les domaines de la recherche-développement, du renforcement des capacités et de l'analyse des politiques. Il a notamment évoqué les examens de la politique d'investissement et les activités de suivi y relatives, ainsi que les travaux de recherche menés sur les accords internationaux d'investissement. Une attention particulière a également été accordée à l'objectif d'un partenariat pour le développement, que la Division avait concrétisé par le biais de ses nombreux partenariats avec d'autres organisations dans le cadre de l'exécution de son programme. L'intervenant a présenté le *DITE Activities Report 2005*, qui donnait un aperçu des activités de la Division et s'efforçait d'en indiquer les résultats et l'impact lorsque cela était possible. En partant de l'analyse contenue dans le rapport, il a exposé les activités de la Division par région. Il a noté qu'un nombre accru de pays bénéficiaient au moins d'un programme mis en œuvre par la Division, ce qui témoignait des efforts déployés par celle-ci pour apporter une assistance intégrée.

103. Des représentants des institutions partenaires de la Division ont ensuite pris la parole pour exposer brièvement leurs activités conjointes avec le secrétariat, en mettant l'accent sur l'impact de ces initiatives dans les pays en développement. Le Directeur général de la Japan Bank for International Cooperation (JBIC), le représentant du Centre de promotion de l'investissement du Ghana et le représentant de la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie ont évoqué la contribution au développement des Livres bleus sur l'investissement. Un représentant du China-Africa Business Council (CABC) a décrit le partenariat noué entre le CABC et la CNUCED, et a expliqué comment celui-ci favorisait le resserrement des liens entre entreprises chinoises et africaines. Le Commonwealth Business Council a aussi mentionné le développement des PME africaines et la promotion de l'investissement entre pays du Sud comme des domaines de collaboration éventuelle avec la Division. Les représentants d'un certain nombre de pays donateurs ainsi que de pays bénéficiaires de l'aide ont aussi pris la parole pour prononcer des déclarations succinctes et formuler des observations sur l'exposé de l'administrateur chargé de la Division.

104. Un certain nombre de représentants ont salué les travaux menés par le secrétariat dans le domaine de l'investissement, en particulier dans le cadre des examens de la politique d'investissement, de la promotion de l'investissement et des accords internationaux d'investissement. Plusieurs représentants ont souhaité que les travaux menés dans certains domaines, tels que les programmes de renforcement des capacités en matière de statistiques sur l'IED et le transfert de technologie, soient étoffés à condition que des fonds soient disponibles. Plusieurs autres représentants ont souligné l'importance de continuer à préserver la cohérence des politiques dans l'exécution des programmes.

Chapitre VIII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

105. Au titre de ce point, des représentants d'autres organisations internationales ont exposé leurs travaux sur les questions relatives à l'investissement. Des représentants du Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), du Centre du commerce international (CCI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont succinctement illustré les domaines de coopération avec le secrétariat. En particulier, le FIAS et l'AMGI ont expressément évoqué leur collaboration avec la CNUCED dans la collecte d'informations sur l'IED par le biais des examens de la politique d'investissement et la promotion des investissements directs à l'étranger. Les représentants de l'OCDE et du CCI ont aussi fait de courtes déclarations sur leurs activités dans ce domaine; le représentant du CCI a mis l'accent sur les activités relatives au programme «investment map» exécuté en coopération avec la CNUCED et disponible en ligne.

Chapitre IX

DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Décisions de la Commission

106. À sa séance plénière de clôture, le 10 mars 2006, la Commission a adopté des recommandations concertées (voir le chapitre I).

107. Elle a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil (TD/B/COM.2/EM.17/3) et du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: compilation de données et élaboration des politiques dans les pays en développement (TD/B/COM.2/EM.18/3).

108. Elle a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application de ses conclusions concertées et recommandations (TD/B/COM.2/70).

109. Elle a également pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) sur sa vingt-deuxième session (TD/B/COM.2/ISAR/31), entériné les conclusions concertées qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de l'ISAR.

110. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session (voir l'annexe I) et les thèmes de ses réunions d'experts en 2006 (voir l'annexe II).

Chapitre X

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

111. La dixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 6 mars 2006 par M. Love Mtesa (Zambie), Président de la Commission à sa neuvième session.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

112. À sa séance plénière, le 6 mars 2006, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Ian De Jong (Pays-Bas)

Vice-Présidents: M. Luis Alfonso de Alba (Mexique)
M^{me} Carmen Elena Castillo-Gallandat (El Salvador)
M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)
M. Dimitri Fomchenko (Biélorus)
M. Kiminori Iwama (Japon)

Rapporteur: M. Johan Van Wyk (Afrique du Sud)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

113. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/67; l'ordre du jour de la dixième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement:
 - a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).
4. Questions relatives aux accords d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.

9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission

114. À sa séance plénière de clôture, le 10 mars 2006, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.23), sous réserve des modifications qui seraient apportées au résumé des déclarations; elle a décidé d'inclure dans son rapport les résumés du Président sur les questions de fond et elle a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement:
 - a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).
4. Les accords internationaux d'investissement et leur contribution au développement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des recommandations de la Commission:
 - a) Collaboration avec des organisations internationales et régionales concernant leurs travaux dans le domaine de l'investissement.
8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2006

1. L'IED dans les ressources naturelles

L'investissement étranger direct dans les ressources naturelles a progressé rapidement au cours des dernières années du fait notamment de la hausse des prix des produits de base. Il joue un rôle particulièrement important dans certains pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, et dans des pays émergents. Les relations Sud-Sud occupent aussi une place notable dans l'évolution récente, de plus en plus d'entreprises de pays en développement s'aventurant à l'étranger, souvent pour avoir accès à des ressources naturelles. Il reste difficile d'optimiser les effets bénéfiques de cet investissement sur le développement, notamment par l'établissement de relations interentreprises en amont et en aval. Certains gouvernements revoient leurs orientations dans ce domaine. La Réunion d'experts sur l'IED dans les ressources naturelles devrait permettre d'examiner les tendances actuelles et d'évaluer leurs conséquences pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en vue d'étudier les moyens de garantir des gains concrets et durables pour le développement.

2. Le renforcement des capacités productives

La Réunion d'experts étudiera les politiques et approches qui ont permis de renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale des pays en développement, notamment les programmes d'assistance. Il s'agit en particulier des mesures prises pour attirer l'investissement étranger direct et des politiques complémentaires adoptées dans le domaine de la technologie et de l'innovation, notamment du développement des entreprises, pour accroître les bienfaits de l'IED. La Réunion d'experts mettra l'accent sur l'intégration des domaines d'action et sur la cohérence des orientations, en vue de promouvoir un développement généralisé et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED devrait faire part de l'expérience acquise dans le cadre des examens de la politique d'investissement, du programme «Investir dans la paix» et d'autres conseils donnés en matière d'investissement.

3. Réunion d'experts sur la promotion des politiques d'investissement en particulier dans l'optique du développement

Le paragraphe 53 du Consensus de São Paulo, adopté à la onzième session de la Conférence (TD/410), stipule que la CNUCED devrait soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour attirer l'IED et en tirer un meilleur parti, notamment en les aidant à concevoir et à appliquer des politiques d'investissement et en leur apportant son concours pour se doter d'une législation et d'une réglementation conformes à leur stratégie de développement. Pour que les gouvernements puissent mettre en œuvre leur politique d'investissement, la volonté politique doit s'accompagner de nombreuses décisions stratégiques visant à ce que les initiatives lancées soient soutenues, adoptées et concrétisées. Quels sont les problèmes propres à la promotion des politiques d'investissement? De quels compétences et instruments auront besoin ceux qui seront chargés de faire appliquer les mesures relatives à l'investissement pour dégager un consensus en faveur de leur adoption et de leur exécution? Les experts examineront ces questions en tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés des activités de coopération technique de la CNUCED.

Annexe III
PARTICIPATION*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont assisté à la session de la Commission:

Afghanistan	Israël
Afrique du Sud	Italie
Algérie	Jamaïque
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Lituanie
Autriche	Madagascar
Bangladesh	Malaisie
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Bénin	Nicaragua
Bulgarie	Pakistan
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Colombie	Philippines
Cuba	Pologne
Égypte	Portugal
El Salvador	République arabe syrienne
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Suisse
France	Thaïlande
Ghana	Trinité-et-Tobago
Grèce	Tunisie
Guatemala	Uruguay
Haïti	Yémen
Honduras	Zambie
Inde	Zimbabwe
Indonésie	
Iran (République islamique d')	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.12.

2. La Palestine était représentée à la session de la Commission en qualité d'observateur.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session de la Commission:

Union africaine
Commission européenne
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la Conférence islamique.

4. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel était représentée à la session en qualité d'institution spécialisée.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session de la Commission:

Catégorie générale

BPW International
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération syndicale mondiale.

6. Les participants ci-après ont assisté à la session de la Commission:

Expériences nationales concernant les MIC

M. David Romo Murillo, Directeur, Programme de science et de technologie, Centre de recherche et d'enseignement économiques, Mexico

M. Rene E. Ofreño, Professeur, Université des Philippines, Quezon City

M. Mamo Mihretu, Senior Attorney, Ministère du commerce et de l'industrie, Addis-Abeba (Éthiopie)

M. Le Thuc Duc, Chef de la Division des prévisions économiques, Centre d'analyse et de prévision, Hanoi (Viet Nam)

Examens de la politique d'investissement et activités de suivi

M. David Rantekoa, Principal Secretary, Ministère de l'industrie et du commerce, coopératives et commercialisation (Lesotho)

M^{me} Amina Mohamed, Ambassadrice et Représentante permanente du Kenya

M^{me} Ruth Nyakotey, Acting Chief Executive, Centre de production de l'investissement du Ghana

M. René Cornejo, Président, Proinversión (Pérou)

M. Hamoud Benhamdine, Directeur général, Ministère des participations et de la promotion des investissements (Algérie)

M^{me} Evita Schmieg, Chef, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (Allemagne)

Examen de la politique d'investissement de la Colombie

M. Eduardo Muñoz, Vice-Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme de Colombie

M. Antonio March, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Espagne, Genève

M. Carlos Chocano, Ambassadeur, Représentant permanent du Pérou, Genève

M. Gregorio Canales Ramírez, Directeur général, Investissements étrangers (Mexique)

M. Rodrigo Arias, Vice-Président, Proexport (Colombie)

M. Daniel Fernandez, Siemens

M. Eduardo Portella, Antares Consulting, Informatica Gesfor

Élaboration de règles internationales sur l'investissement: tendances, questions nouvelles et incidences

M. Roberto Echandi, Professeur de commerce international et de droit de l'investissement, Institut diplomatique (Costa Rica)

M. Kenneth Vandavelde, Professeur de droit et ancien doyen, Thomas Jefferson School of Law (États-Unis)

M. Manfred Schekulin, Directeur, Ministère fédéral de l'économie et du travail (Autriche)

Flexibilité et développement

M. Olof Karsegard, Independent Lead Evaluator.

7. Ont été spécialement conviés à assister à la Commission:

M. Aziz Dieye, Cabinet Dieye, Dakar (Sénégal)

M. Ge Kaiyong, Membre, China-Africa Business Council, Beijing

M. Luis Kasekende, Gouverneur adjoint, Banque centrale de l'Ouganda, Kampala

M. Karl P. Sauvant, Chercheur, University of Columbia, New York.
